
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6233
LUNDI 9 OCTOBRE 2017

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'ester en justice **Page 3824 à 3826**

- Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne 14 rue Gadagne
69005 Lyon - Régie d'avances - Ajout de nouvelles dépenses

..... **Page 3826 à 3827**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature à des fonctionnaires territoriaux

..... **Page 3827 à 3828**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés per-
manents **Page 3828 à 3833**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la
circulation des véhicules et des piétons **Page 3833 à 3874**

Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Arrêtés individuels **Page 3874 à 3876**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique **Page 3876**

- Droit des sols : déclarations préalables , permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements
d'usage **Page 3876 à 3880**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Appel de la SCCV R.J.N.L.6. contre le jugement rendu le 13 avril 2017 n°1500127 par le Tribunal Administratif de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°17LY02378 du 16 juin 2017 déposée par la SCCV R.J.N.L.6., représentée par Maître Yann Soyer, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par SCCV R.J.N.L.6., représentée par Maître Yann Soyer, devant la Cour Administrative de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement du 13 avril 2017 n°1500127 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon,

- la constatation que la créance de la Ville de Lyon était prescrite,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 5000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative au titre de ses frais de première instance et d'appel irrépétibles.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Sandrine FRIH

Décision d'ester en justice - Appel de la SNC N.G.L. 6 contre le jugement n°1500126 rendu le 13 avril 2017 par le Tribunal Administratif de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n°17LY02376 du 16 juin 2017 déposée par la SNC N.G.L., représentée par Maître Yann Soyer, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SNC N.G.L. 6., représentée par Maître Yann Soyer, devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n°1500126 du 13 avril 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon,

- la constatation que la créance de la Ville de Lyon était prescrite,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 5000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative au titre de ses frais de première instance et d'appel irrépétibles.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 27 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Sandrine FRIH

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. C.B. contre la décision du 13 février 2017 par laquelle le maire a refusé de reconnaître sa pathologie comme maladie professionnelle ainsi que contre la décision du 8 juin 2017 rejetant son recours gracieux (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1705604-8 du 10 juillet 2017 déposée par M. C.B..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. C.B., devant le Tribunal Administratif de Lyon, tendant à obtenir l'annulation de la décision du 13 février 2017 par laquelle le maire a refusé de reconnaître sa pathologie comme maladie professionnelle ainsi que la décision du 8 juin 2017 rejetant son recours gracieux.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. E.M. contre l'arrêté du 31 mars 2017 portant radiation de M. E.M. des effectifs de la Ville de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1703967-8 du 24 mai 2017 déposée par M. E.M., représenté par Maître Anne Di Nicola, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. E.M., représenté par Maître Anne Di Nicola, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 31 mars 2017 portant radiation de M. E.M. des effectifs de la Ville de Lyon,

- l'injonction à la Ville de Lyon de réintégrer M. E.M. dans les effectifs de la Ville de Lyon et de reconstruire intégralement sa carrière depuis le 1^{er} avril 2017, notamment en lui versant les rappels de traitement et indemnités depuis cette date et ce dans le délai de 15 jours à compter de la décision à intervenir sous astreinte de 100 € par jour de retard,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme F. contre le PC 069 388 17 00061 du 10 mai 2017 autorisant le changement de destination d'un logement en cabinet médical et la modification de la façade d'un bâtiment sis 240 avenue Paul Santy à Lyon 69008 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1705961-2 du 2 août 2017 déposée par M. et Mme F., représentés par Maître Anne-Constance Coll, avocate.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. et Mme F., représentés par Maître Anne-Constance Coll, devant le Tribunal Administratif de Lyon, tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 10 mai 2017 accordant le permis de construire 069 388 17 00061 autorisant le changement de destination d'un logement en cabinet médical et la modification de la façade d'un bâtiment sis 240 avenue Paul Santy à Lyon (69008),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 22 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. S.P. contre la non-opposition à la DP 069 383 17 000196 relative à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le toit de l'immeuble sis 15 rue Georges Pompidou à Lyon 69003
(Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1704696-2 du 19 juin 2017 déposée par M. S.P.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. S.P., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la non-opposition à la DP 069 383 17 000196 relative à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le toit de l'immeuble sis 15 rue Georges Pompidou à Lyon (69003).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 15 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne 14 rue Gadagne 69005 Lyon - Régie d'avances - Ajout de nouvelles dépenses : frais de restaurants, remboursements billetterie, nettoyage des marionnettes (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2004, modifié, instituant une régie d'avances aux Musées Gadagne auprès de la Direction des Affaires Culturelles 14 rue Gadagne 69005 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Brigitte Piacentino, régisseuse titulaire de la régie d'avances des Musées Gadagne en date du 18 septembre 2017 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 21 septembre 2017.

Décide :

Que l'arrêté du 2 décembre 2004 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances aux Musées Gadagne auprès de la Direction des Affaires Culturelles.

Art. 2. - La régie est installée dans les locaux des Musées Gadagne, au 14 rue Gadagne 69005 Lyon.

Art. 3. - La régie paie les menues dépenses de faible montant nécessitant un paiement au comptant :

- Achat de fournitures et petit matériel liés à la programmation culturelle (expositions, conférences, spectacles, ateliers pédagogiques),

- Achat de produits alimentaires,

- Frais postaux,
- Achat d'ouvrages non compris dans un marché public passé selon une procédure formalisée,
- Transport de colis,
- Cachet d'artistes, conférenciers, intervenants et autres partenaires des musées,
- Défraiement des intervenants extérieurs (frais de déplacement et/ou d'hébergement),
- Remboursement de parking ou de frais de taxis aux membres des troupes de spectacles,
- Frais de mission en l'absence d'avances sur autorisation préalable du régisseur,
- Frais de restaurant (s'applique uniquement aux restaurants situés hors métropole de Lyon et n'acceptant pas les bons de commande émis par la Ville de Lyon),
- Remboursement de tickets pour « Balades urbaines » achetés à l'avance par les visiteurs, en cas d'annulation d'une manifestation, du fait du musée,
- Nettoyage des marionnettes et de leurs habits.

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires
- Chèques

Art. 5. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à mille deux cents euros (1200€).

Art. 6. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 12. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 25 septembre 2017

*Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et
à la Commande Publique
Richard BRUMM*

Délégation de signature de M. Maxime Gaschet (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017, portant élection de M. Georges Képénékian en qualité de Maire de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Maxime Gaschet, surveillant de travaux au bureau d'études de la Direction de l'Eclairage Public pour :

- La certification du service fait sans limitation de montant ;
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville ;

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 11 septembre 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Délégation de signature de M. David Planta (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017, portant élection de Monsieur Georges Képénékian en qualité de Maire de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. David Planta, responsable secteur service maintenance à la Direction de l'Eclairage Public pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;
- La certification du service fait sans limitation de montant ;
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville ;

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 11 septembre 2017

Le Maire de la Ville de Lyon
Georges KÉPÉNÉKIAN

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33871	Abrogation de stationnement quai Saint-Vincent Lyon 1er (stationnement)	Considérant le réaménagement de l'intersection avec la rue de la Muette (1) ne nécessitant plus de voie d'insertion et permettant la mise en place de stationnement longitudinal, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP08500 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'intersection de stationnement.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33862	Stationnement réservé place de Serin Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 6,50 mètres place de Serin (4) sur le parc de stationnement, première place sur la gauche en entrant, au droit de l'arrêt de transports en commun. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33863	Stationnement réservé rue Henri Gorjus Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 6,50 mètres 64 rue Henri Gorjus (4) sur le côté Est, 10 mètres en amont de l'intersection avec la rue Henri Chevalier (4). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33864	Stationnement réservé rue de Nuits Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 7,50 mètres rue de Nuits (4) sur le côté Nord, 5 mètres en amont de l'intersection avec la rue Dumont d'Urville (4). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33865	Stationnement réservé Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé sur 6,50 mètres au droit du n° 91 Grande rue de la Croix-Rousse (4) sur le côté Ouest. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33812	Stationnement réservé rue Vendôme Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Vendôme (6) sur le côté Ouest, 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33813	Réglementation d'arrêt rue Vendôme Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules de livraison est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue Vendôme (6) au droit du n° 148 sur le côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. la durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33816	Stationnement réservé rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue de Créqui (6) sur le côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33717	Stationnement réservé rue Duguesclin Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement sur trottoir réservé sur 5 mètres rue Duguesclin (6) sur le côté Ouest, 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33818	Stationnement réservé rue Duguesclin Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement sur trottoir réservé sur 5 mètres rue Duguesclin (6) sur le côté Est, 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33819	Réglementation d'arrêt rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules de livraison est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue de Créqui (6) sur le côté Ouest, 10 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6) sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. la durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33820	Réglementation d'arrêt rue Duguesclin Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules de livraison est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue Duguesclin (6) sur le côté Ouest, 10 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6) sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. la durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33821	Stationnement réservé rue Duguesclin Lyon 6ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé sur trottoir sur 6 mètres au droit du n° 169 rue Duguesclin (6) sur le côté Est, 10 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
20147RP33891	Abrogation de stationnement et stationnement payant sur les voies de Lyon (stationnement)	Considérant que la réglementation du stationnement payant a pour objectif et conséquence d'accroître la rotation des véhicules en vue d'assurer la fluidité de la circulation et le désencombrement des rues. Considérant la nécessité d'adopter des mesures adaptées à la situation des résidents habitant à proximité ou dans les zones de stationnement payant. Considérant la nécessité d'assurer la rotation du stationnement sur certains axes structurants de la commune, soumis à une plus forte pression. Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'offre de stationnement en ville afin d'accueillir les visiteurs et de faciliter l'activité des professionnels mobiles, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2017RP33793 du 28 août 2017 portant sur la mesure de stationnement payant. Le présent arrêté rentrera en vigueur au 1er octobre 2017. Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet, portant la mention "PAYANT".	26/09/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33543	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Domer et de la rue de la Madeleine Lyon 7ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation : est abrogé l'arrêté 2009RP07817 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33549	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue de Créqui et de l'avenue Félix Faure à Lyon 7ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation : est abrogé l'arrêté 2009RP06285 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection. Est abrogé l'arrêté 2012RP27553 du 04/05/2012 portant sur la mesure de feux d'intersection.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33550	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue de Créqui et de l'avenue Félix Faure à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue de Créqui à Lyon 7ème avec l'avenue Félix Faure à Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE	Date de parution au BMO
2017RP33551	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Duguesclin à Lyon 3ème, l'avenue Félix Faure à Lyon 3ème le cours Gambetta à Lyon 3ème et le cours Gambetta à Lyon 7ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation : est abrogé l'arrêté 2014RP30185 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection. Est abrogé l'arrêté 2012RP27553 du 13/10/2014 portant sur la mesure de feux d'intersection. Est abrogé l'arrêté 2012RP27554 du 04/05/2012 portant sur la mesure de feux d'intersection.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33552	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Duguesclin à Lyon 3ème, l'avenue Félix Faure à Lyon 3ème, le cours Gambetta à Lyon 3ème et le cours Gambetta à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection du cours Gambetta à Lyon 3ème, du cours Gambetta à Lyon 7ème, de la rue Duguesclin à Lyon 3ème et de l'avenue Félix Faure à Lyon 3ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant ces intersections, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33544	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Domer et de la rue de la Madeleine à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Domer avec la rue de la Madeleine à Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33603	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Domer, grande rue de la Guillotière et rue Victorien Sardou à Lyon 7ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2009RP07798 du 27/04/2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33604	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Domer, grande rue de la Guillotière et rue Victorien Sardou à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Domer à Lyon 7ème avec la rue Victorien Sardou et la grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33605	Abrogation de circulation, à l'intersection de la grande rue de la Guillotière et de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2009RP07800 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33606	Feux d'intersection, à l'intersection de la grande rue de la Guillotière et de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la grande rue de la Guillotière avec l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33607	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Chevreul et rue St Lazare à Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Chevreul avec la rue St Lazare à Lyon 7ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	27/09/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12041	Entreprise Uni-qlo Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'inauguration de la boutique Uniqlo	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Jussieu		Les jeudi 28 septembre 2017 et vendredi 29 septembre 2017, de 8h à 21h	
			une prestation de tambour japonais sera autorisée	Rue Président Carnot	entre la rue Ferrandière et la rue Jussieu		au droit du n° 9
12042	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Humilité	entre la rue Auguste Lacroix et la rue Bonnefoi	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Auguste Lacroix et la rue Bonnefoi	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 7h30 à 16h30	
12043	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rabelais	sur 15 m, au droit du cours de la Liberté	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 15 m, au droit de la rue Rabelais		côté impair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Rabelais
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre du cours de la Liberté		
12044	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Crimée	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 9	Le vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 17h30	
12045	Association Les Petits Frères des pauvres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fleurs de la Fraternité	des installations seront autorisées	Place de la République		Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 17h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12046	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé	Passage Menestrier		A partir du mercredi 18 octobre 2017, 9h, jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, 18h	
						A partir du lundi 23 octobre 2017, 9h, jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, 18h	
						A partir du lundi 9 octobre 2017, 8h, jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, 18h	
						A partir du mercredi 4 octobre 2017, 9h, jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, 18h	
			le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé			A partir du jeudi 26 octobre 2017, 7h, jusqu'au lundi 30 octobre 2017, 18h	
12047	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Verlet Hanus	entre la rue Clos Sui-phion et la rue Voltaire	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 7h à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Duguesclin	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Duguesclin	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 7h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		Rue Verlet Hanus	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 9h à 16h
12048	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	entre le n° 16 et 22, sauf Samedi et Dimanche	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h	
12049	Entreprise Fraisse Isolation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Argonne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12050	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de poteaux du réseau de défense incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Rouville	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Sainte-Marie des Terreaux	au droit de la zone de desserte située au Nord de la place des Terreaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Rouville	sur 20 m au droit du n° 5	
				Rue Sainte-Marie des Terreaux	sur la zone de desserte située au Nord de la place des Terreaux	
				Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m de part et d'autre du poteau de défense incendie situé au droit de la rue Capponi	
				Place Meissonier	sur deux emplacements en talon situés au droit du poteau de défense, au droit du n° 1	
12051	Entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'aménagement du Grand Hôtel Dieu	l'entreprise chargée des travaux est tenue de maintenir l'accessibilité des véhicules du service de la collecte des ordures ménagères	Rue Louis Pauvique		A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 décembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens uniquement pour l'accès des riverains			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			Les bornes seront maintenues en position basse			
12052	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 38	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
12053	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	sur 10 m, au droit du n° 2	Le jeudi 28 septembre 2017
12054	Entreprise Sntcp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m entre le n° 21 et 23	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 8h à 17h
				Rue Henri Gorjus	sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 4	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12055	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Remparts d'Ainay	sur 20 m, à l'Est de la rue Auguste Comte	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017, de 7h à 16h30
				Rue Auguste Comte	entre la rue Franklin et la rue Jarente	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017, de 7h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue Auguste Comte	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017, de 7h à 16h30
				Rue Auguste Comte	côté impair, entre la rue Franklin et la rue Jarente	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017, de 7h à 16h30
12056	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisation HTA	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Philippe de Lassalle	à l'avancement du chantier, entre le n° 96 et la rue Hénon	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Hénon et la rue Jean Revel	A partir du lundi 23 octobre 2017 jusqu'au vendredi 3 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Revel	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Revel et le n° 96	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
12057	Entreprise Nse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Cours Gambetta	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Jules Jusserand	Les jeudi 28 septembre 2017 et vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Jusserand	côté Ouest, sur 40 m au Nord du cours Gambetta	
				Cours Gambetta	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Jules Jusserand	
12058	Entreprise Tjbat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abbé Rozier	dans le sens Sud/ Nord	Les lundi 2 octobre 2017 et mardi 3 octobre 2017, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue des Capucins	
12059	Entreprise Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chaponnay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 70	Le vendredi 29 septembre 2017, de 8h à 17h
				Rue de Créqui	côté pair, sur 10 m au droit du n° 192	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Chaponnay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 70	
				Rue de Créqui	côté pair, sur 10 m au droit du n° 192	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12060	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
12061	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 165	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
12062	Entreprise Schindler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-An-toine	sur 10 m, au droit du n° 1	A partir du dimanche 1 octobre 2017 jusqu'au samedi 11 novembre 2017
12063	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	côté impair, sur 30 m à l'Est de l'accès à la résidence "Les Aqueducs de Champvert"	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
12064	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 18 m au droit du n° 4	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au jeudi 26 octobre 2017
12065	Entreprises Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un branchement d'eau usée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Faidherbe	sur 20 m de part et d'autre du n° 2	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12066	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérés	Rue Dumont	côté pair (Nord) entre le n° 16 et la rue de Cuire	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12067	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 100	Le jeudi 28 septembre 2017
12068	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Paul	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec l'avenue Octavio May	Le vendredi 29 septembre 2017, de 1h à 4h
12069	Entreprise Metalu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Barreme	côté impair (Nord), entre le n° 7 et la rue de Créqui	Le jeudi 5 octobre 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12070	Entreprise D MV	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
12071	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lanterne	sur le trottoir pair, situé entre la rue de la Platière et la rue Major Martin	Le lundi 2 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Platière et la rue Major Martin, lors de la présence de la grue	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de la Platière et la rue Constantine	Le lundi 2 octobre 2017
12072	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public en façade	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Ivry	partie comprise entre la rue du Mail et la grande rue de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 22h à 5h
12073	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public en façade	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paileron	partie comprise entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 21h à 5h
12074	Entreprise Fonderie de Coubertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances de la fontaine "Bartholdi" avec une grue auxiliaire	la borne d'accès rétractable sera mise en position basse permanente	Rue Puits Gaillot	angle rue Romarin pour accéder à la chaussée Nord de la place des Terreaux	Les mardi 3 octobre 2017 et mercredi 4 octobre 2017, de 6h à 17h
			la circulation de véhicules sera interrompue par périodes ponctuelles, pour permettre le passage de véhicules lourd	Place de la Comédie		
				Rue Puits Gaillot		
			la circulation des piétons sera interdite	Place des Terreaux	chaussée Nord, au droit de la zone d'activité du chantier, l'accès au commerce sera maintenu par un cheminement des piétons de 1m40 minimum	
			la circulation des véhicules de l'entreprise sera autorisée sens Ouest / Est	Rue Puits Gaillot		
			la circulation des véhicules de l'entreprise sera autorisée sens Ouest / Est	Place de la Comédie		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot Place des Terreaux	chaussée Nord	
12075	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public en façade	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Belfort	partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue Josephin Soulayr	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 1h à 5h
12076	Associations Bus Info Santé/ Foyer Slea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation du bus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Caton	au droit du n° 8 sur 15 m	Le lundi 16 octobre 2017, de 16h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12077	Entreprise Mds	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'évacuation de gravats à l'aide d'un camion aspirateur	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	entre la rue Dumenge et l'emprise de chantier partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenge	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 8h à 17h
12078	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	trottoir impair, sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 77	Le jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		sur 60 m au droit de l'immeuble situé au n° 77	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit de l'immeuble situé au n° 77	Le jeudi 5 octobre 2017
12079	Entreprises Sade/Roche/Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre la rue Chambouet et la rue Trarieux	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Chambouet et la rue Trarieux	
12080	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		A partir du vendredi 13 octobre 2017, 18h, jusqu'au samedi 14 octobre 2017, 1h
						A partir du jeudi 5 octobre 2017, 18h, jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, 1h
						A partir du vendredi 6 octobre 2017, 18h, jusqu'au samedi 7 octobre 2017, 1h
			Le samedi 7 octobre 2017, de 12h30 à 20h			
			A partir du jeudi 12 octobre 2017, 18h, jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, 1h			
			A partir du mercredi 11 octobre 2017, 18h, jusqu'au jeudi 12 octobre 2017, 1h			
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	A partir du samedi 14 octobre 2017, 18h, jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, 1h					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12081	Entreprise Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du 24 Mars 1852	côté impair, sur 20 m au droit du n° 33	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017
12082	Entreprises Monin - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de Bouygues dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
12083	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la contre allée, côté Est (dépose minute de la gare Part Dieu)	
12084	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		A partir du mercredi 18 octobre 2017, 18h, jusqu'au jeudi 19 octobre 2017, 1h
						Le mardi 24 octobre 2017, de 14h à 17h
						A partir du lundi 23 octobre 2017, 18h, jusqu'au mardi 24 octobre 2017, 1h
						Le samedi 21 octobre 2017, de 14h à 22h
						A partir du vendredi 20 octobre 2017, 18h, jusqu'au samedi 21 octobre 2017, 1h
						A partir du mardi 17 octobre 2017, 18h, jusqu'au mercredi 18 octobre 2017, 1h
						A partir du jeudi 19 octobre 2017, 18h, jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, 1h
12085	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les habitants du n° 294 rue Garibaldi	Place des Martyrs de la Résistance	côté Sud, sur 20 m en Face du n° 44 de la rue des Rancy	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 8 octobre 2017
12086	Entreprise Bathellier Marie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Gambetta	côté impair, sur 20 m au droit du n° 43	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h30 à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12087	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jaÿr	entre le n° 42 et n° 44	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 42 et n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12088	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	chaussée Est, côté Est, sens Sud/Nord, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12089	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jaÿr	sur les contre-allées Ouest, entre la rue Roquette et la place du Port Mouton	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur les contre-allées Ouest, entre la rue Roquette et la place du Port Mouton	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur les contre-allées Ouest, entre la rue Roquette et la place du Port Mouton	
12090	Monsieur Bertrand Maigre de la Motte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des voisins au travail	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre-allée, au droit du n° 67 sur 3 emplacements	Le jeudi 5 octobre 2017, de 14h à 22h
				Rue de Sèze	au droit du n° 73 sur 10 m	
					Rue Garibaldi	contre-allée, au droit du n° 67
12091	Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bodin	sur 20 m, en face du n° 20	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12092	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	sur 20 m au droit du n° 133	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au lundi 23 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 133	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12093	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	sur 20 m au droit du n° 63	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 63	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12094	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, au droit du n° 292	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 292	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12095	Entreprise Citinéo - Ouvrages Fonctionnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons se fera sur un trottoir réduit au droit de l'emprise de chantier	Quai Claude Bernard	trottoir Est, entre la rue Cheveul et la rue Jaboulay	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			Un cheminement piétons d'un minimum de 1m40 sera balisé et sécurisé le long de l'emprise de chantier		trottoir Est, entre la rue Cheveul et la rue Jaboulay	
12096	Entreprise Cer Sncf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bélier	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	Le lundi 9 octobre 2017
				Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
			La circulation des vélos sera interdite	Rue Delandine	sur 50 m, au droit du n° 5	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre le cours de Verdun Perrache et la rue du Bélier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
	Rue Delandine	côté impair, sur 50 m au droit du n° 5				
12097	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de la Meuse	entre le n° 1 et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017, de 7h à 17h
				Rue Professeur Joseph Nicolas	entre le n° 42 et la rue de la Meuse	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Meuse	entre le n° 1 et la rue Professeur Joseph Nicolas	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Joseph Nicolas	entre le n° 42 et la rue de la Meuse	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Meuse	entre le n° 1 et la rue Professeur Joseph Nicolas	
					entre le n° 42 et la rue de la Meuse	
	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Joseph Nicolas	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et la rue de la Meuse	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017		
		Rue de la Meuse	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et la rue Professeur Joseph Nicolas			
12098	Association Rêves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une fresque dans le cadre de la journée nationale des rêves	l'installation d'une fresque et un véhicule aux couleurs de l'association seront autorisés	Quai Victor Augagneur	sur la promenade en face de la place Antonin Jutard	Le samedi 7 octobre 2017, de 8h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12099	Boutique HM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de barrières dans le cadre de l'inauguration de la collection Erdem	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	au droit du n° 31	Le jeudi 2 novembre 2017, de 5h à 12h
12100	L'Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	côté Institut Lumière entre le cours Albert Thomas et la rue du Premier Film	A partir du lundi 23 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
12101	L'Académie de Lyon Rectorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une remise de diplômes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	côté impair, sur 20m en face de l'immeuble situé au n°44	Les vendredi 6 octobre 2017 et lundi 9 octobre 2017, de 8h à 17h
12102	La Mairie du 4ème et l'établissement français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des deux côtés, sur la voie d'accès à la salle de la Ficelle située à hauteur du n° 65	Le jeudi 14 décembre 2017, de 7h à 15h
12103	La Mairie du 4ème et l'association Résurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une installation dans le cadre de la Biennale d'Art Sacré	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amedée Lambert	sur les emplacements Motos	Le vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 12h
12104	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppressions d'un branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 240 côté pair, sur 10 m au droit du n° 240	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017
12105	Entreprises Bouygues Bâtiment Sud/Est - Chantelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de buses béton dans le cadre d'une alimentation électrique d'un bâtiment neuf	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr	entre le n° 110 et la rue Mouillard	A partir du vendredi 29 septembre 2017, 21h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 4h
12106	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	trottoir Nord, entre la rue Antoine Fonlupt et la route de Vienne côté Nord, entre la rue Antoine Fonlupt et la route de Vienne (côté voie SNCF et cimetière des Hospices)	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12107	Entreprises Bouygues Bâtiment Sud/Est - Chantelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une alimentation électrique d'un bâtiment neuf	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr	entre le n° 110 et la rue Mouillard	A partir du lundi 2 octobre 2017, 21h, jusqu'au mardi 3 octobre 2017, 4h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12108	Entreprise Kéolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le report d'arrêt Barrière - ligne C4	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le dimanche 1 octobre 2017
12109	Balises Théâtre - Trans Ajolans	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le retrait de containers	l'accès et le stationnement d'un semi remorque seront autorisés	Place de la République		Le jeudi 28 septembre 2017, de 6h30 à 11h
12110	Entreprise Manon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (évacuation de gravats)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Montée Justin Godart	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017, de 7h à 19h
12111	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domrémy	côté Nord, entre les voies du Tramway et le passage Feuillat	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
12112	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joannès Carret	trottoir Ouest, entre le n° 25 et n° 27 côté impair, entre le n° 25 et n° 27	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017
12113	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m au droit du n° 9	Le vendredi 29 septembre 2017
12114	Entreprise Séem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de bâtiment	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue André Bollier	trottoir Nord, entre le n° 89 et la rue Michel Félizat sens Ouest/Est, entre le n° 89 et l'avenue Jean Jaurès sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat sens Ouest/Est, entre le n° 89 et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017 A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017, de 9h à 17h A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12115	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	sens Sud/Nord, entre le n° 98 et n° 110 côté pair, entre le n° 98 et n° 110	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12116	Entreprises Monin - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Rue Challemel Lacour		A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Simon Fryd		
				Rue Georges Gouy		
				Rue de Gerland		
				Avenue Debourg		
		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée		Rue Georges Gouy		
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		Rue de Gerland		
				Rue Simon Fryd		
				Rue Challemel Lacour		
				Avenue Debourg		
12117	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	côté pair, entre le n° 32 et la rue Villon	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
12118	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12119	Association La Bande Dessinée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions de gravats	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 53 - 57	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
12120	Entreprise Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte meuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 15 m au droit du n° 55	Le mercredi 4 octobre 2017
12121	Entreprise Bouygues Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier	Rue de Saint-Cyr	trottoir Est, entre le n° 106 et n° 110	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 106 et n° 110	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12122	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	Le mercredi 4 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12123	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 15 m au Nord de la rue Servient	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12124	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules autorisés sera interdite sur le site propre Bus la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemeil Lacour	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 119 sur 30 m de part et d'autre du n° 119 côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 119	Le jeudi 5 octobre 2017
12125	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	sur 15 m, au droit du n° 30 (devant le restaurant le JOLS)	Le jeudi 5 octobre 2017, de 23h à 6h
12126	Entreprise Mba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au droit du n° 106	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h
12127	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration des camions de remplacement de poteau incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Duquesne	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au samedi 14 octobre 2017
12128	Entreprise Slamm Bergeoux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place de l'Europe	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 8 octobre 2017
12129	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration des camions de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	sur 10 m, au droit du n° 59	A partir du mercredi 27 septembre 2017 jusqu'au mardi 7 novembre 2017
12130	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint-Antoine	au droit de la place d'Albon	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12131	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Fabre Place des Célestins	sur 8 m, au droit de la place des Jacobins sur 8 m, au droit du n° 3	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12132	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Vauban	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 131	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 7h à 19h
12133	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	sur 15 m au droit du n° 3 (sur la zone de livraison)	Les vendredi 6 octobre 2017 et lundi 9 octobre 2017
12134	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	sur 20 m au droit du n° 200	Le vendredi 6 octobre 2017
12135	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au dimanche 29 octobre 2017
12136	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysagers	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Carquillat	au droit du n° 4	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12137	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ventilations de cuisine	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur sera autorisé	Rue du Boeuf	sur 20 m au droit du n° 6	Les lundi 2 octobre 2017 et mardi 3 octobre 2017, de 8h à 14h
12138	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite hors samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre 2017 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h Un cheminement piétons devra être maintenu en permanence au droit de la fouille.	Rue Saint-Maurice	sur 50 m au Nord du n° 53 trottoir Est, sur 50 m au Nord du n° 53	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12139	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 5 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
12140	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis en urgence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue Docteur Albéric Pont	Le vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 14h
12141	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 20 m, au droit du n° 29 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 29	Les mardi 3 octobre 2017 et mercredi 4 octobre 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12142	Entreprise 3 M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la République	sur 10 m au droit des n° 13 / 15	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h à 19h
12143	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	entre le n° 5 et l'avenue Joannès Masset	A partir du samedi 30 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Gorge de Loup	entre le n° 81 et n° 85	A partir du samedi 30 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	entre le n° 5 et la rue Gorge de Loup	A partir du samedi 30 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gorge de Loup	côté impair, entre le n° 81 et n° 85	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « Stop »	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	des deux côtés de la chaussée au débouché sur l'avenue Joannès Masset	
12144	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 4 m au droit du n° 16	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
12145	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sergent Blandan	entre la rue Fernand Rey et la place Saint-Vincent	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
				Rue Philippe Gonnard	sur 40 m au droit du n° 19	
				Rue Vaucanson	sur 70 m au droit du n° 19	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sergent Blandan	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Fernand Rey et la place Saint-Vincent	
				Rue Philippe Gonnard	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'accès au n° 19	
				Rue Vaucanson	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m de part et d'autre de l'accès au n° 19	
12146	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de Bondy	sur 15 m, au droit du n° 10	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h à 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 10	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12147	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Edouard Rochet	sur 40 m à l'Ouest de la rue Villon	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le véhicule de l'entreprise Coiro sera autorisé de stationner sur le trottoir			
12148	Entreprises Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite ponctuellement en fonction de l'avancée du chantier	Rue Docteur Salvat	entre la rue Bancel et la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Sébastien Gryphe et le n° 12	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017
12149	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Montaigne	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 6	Le mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Villon	trottoir impair, sur 30m au droit du n° 3	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Montaigne	entre la rue Coignet et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Villon	entre l'avenue Lacassagne et la rue Coignet	Le mercredi 4 octobre 2017
				Rue Montaigne	des deux côtés, entre la rue Coignet et l'avenue Lacassagne	
	Rue François Villon	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 3				
12150	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (création entrée charretière)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Cabias	sur 15 m de part et d'autre du n° 3	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12151	Entreprises Jean Le-febvre/ Sols Confluences/ Defilippis/ Sééa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	côté Sud, sur 10 m de part et d'autre de la rue Bellecombe	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 août 2018
12152	Entreprise Paillasseur Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Hermann Sabran	au droit du n° 3	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, au droit du n° 3	
12153	Entreprise Laquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de mobiliers urbains pour le compte du Sytral C3	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	sur trottoir, partie comprise entre le cours de la Liberté et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12154	Entreprise Bathellier Marie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté impair, sur 10 m au droit du n° 37	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h à 19h
12155	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Deux Amants	sur 50 m de part et d'autre, dessous l'ouvrage autoroutier	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 km/h		sur 50 m de part et d'autre, dessous l'ouvrage autoroutier	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier			
12156	Entreprise Construtel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux gaz	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Rue Bonnard	dans les deux sens, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre le n° 12 et la rue Saint-Isidore	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	côté pair, entre la rue Bonnard et la rue Saint-Isidore	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Bonnard	des deux côtés, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	
12157	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de déchargement à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Villette	contre allée Ouest, sur 15 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		contre allée Ouest, sur 15 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	
12158	Entreprise Perrier Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place des Cordeliers	trottoir Sud, sur 10 m au droit de l'église Saint-Bonaventure	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h à 17h
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
12159	Entreprise Asymptote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de stores à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 12	Le mercredi 4 octobre 2017, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			Un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12160	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Tronchet	trottoir impair(Nord), entre le n° 7 et l'avenue Maréchal Foch	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, entre le n° 7 et l'avenue Maréchal Foch	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 18h
12161	Entreprise Hams	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Capucins	pour accéder au n° 2	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
12162	Entreprise Millon Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Cours Gambetta	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 93	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 93	Le mardi 10 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12163	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Rue Saint-Jean de Dieu	trottoir Est et Ouest, au débouché sur la rue Challemel Lacour	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mardi 24 octobre 2017
				Rue de Gerland	trottoir Ouest, sur le carrefour avec la rue Simon Fryd	
				Rue Challemel Lacour	trottoir Sud, entre la rue Saint-Jean de Dieu et le pont SNCF	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la rue Simon Fryd	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mardi 24 octobre 2017
				Rue Saint-Jean de Dieu	au débouché sur la rue Challemel Lacour	
				Rue Challemel Lacour	entre la rue Saint-Jean de Dieu et le pont SNCF	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue Saint-Jean de Dieu et le pont SNCF	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mardi 24 octobre 2017
				Rue de Gerland	sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la rue Simon Fryd	
				Rue Saint-Jean de Dieu	au débouché sur la rue Challemel Lacour	
12164	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 3 novembre 2017
12165	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Agnan	sur 20 m au droit du n° 11	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au lundi 9 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12166	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	sur 10 m, au droit du n° 131	Le vendredi 6 octobre 2017
12167	Entreprise Afa Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue de Gerland	trottoir Est, au droit du n° 75	Le mercredi 4 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit du n° 75	
12168	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mobiliers urbains	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Joannès Masset	sur 40 m au Sud de la rue Docteur Horand	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
				Rue Docteur Horand	entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue du Bourbonnais	
				Rue du Bourbonnais	sur 40 m de part et d'autre de l'avenue Joannès Masset	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Docteur Horand	entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue du Bourbonnais	
				Avenue Joannès Masset	sur 40 m au Sud de la rue Docteur Horand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre de l'avenue Joannès Masset	
				Rue Docteur Horand	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue du Bourbonnais	
Avenue Joannès Masset	des deux côtés, sur 40 m au Sud de la rue Docteur Horand					
12169	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laure Diébold	sens Ouest/Est, entre l'impasse des Jardins et la rue Saint-Simon	Le jeudi 5 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Saint-Simon et l'impasse des Jardins	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre l'impasse des Jardins et la rue Saint-Simon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Simon et l'impasse des Jardins	
			le tourne à droite et le tourne à gauche sera interdit	Rue Saint-Simon	sur la rue Laure Diébold en direction de l'impasse des Jardins	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12170	Entreprises Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Gorge de Loup	entre le n° 81 et n° 85	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 81 et n° 85	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12171	Entreprise Héra Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	côté impair, au droit du n° 13	Le jeudi 5 octobre 2017
12172	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du vendredi 6 octobre 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
12173	Entreprise Melkart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Place de la République	trottoir Est, entre la rue Jussieu et la rue Saint-Jacques Stella	Le lundi 9 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, entre la rue Jussieu et la rue Saint-Jacques Stella	
12174	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 18	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
12175	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Mouton Duvernet et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 22h à 6h
12176	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	au droit de la rue Vendôme	Les jeudi 5 octobre 2017 et vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit de la rue Chaponnay	
				Rue Chaponnay	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue Vendôme	
12177	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Delore	au droit du n° 100	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12178	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules pourra en fonction de l'avancée du chantier s'organiser de part et d'autre de l'emprise de chantier ou à double sens sur la chaussée Nord	Rue Challemeil Lacour	entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12179	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules à double sens sera autorisée et organisée	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera autorisé en long sur les emplacements matérialisés au sol		côté pair, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
12180	Entreprise C G Réalisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 10 m, au droit du n° 47	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 8 novembre 2017
12181	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bonnel	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h
12182	Entreprise Citinéo Ouvrages fonctionnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit au droit de l'emprise chantier	Quai Claude Bernard	trottoir Est, entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			un cheminement piétons d'un minimum de 1,40 m sera balisé et sécurisé le long de l'emprise chantier			
12183	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté impair, sur 10 m entre le n° 13 et le n° 17	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 8h à 16h30
			Un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence		trottoir impair, sur 10 m entre le n° 13	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12184	Théâtre des Celestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 40 m en face des n° 4 à 8, sur l'ensemble de la zone de livraison	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017
12185	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à deux voies	Rue de l'Université	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera autorisée à emprunter le couloir Bus		au droit du n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 20 m au droit du n° 52	
12186	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d' Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Garibaldi	entre la rue de l'Arménie et la rue du Pensionnat	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de l'Arménie et la rue du Pensionnat	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12187	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien	sur 15 m, au droit du n° 46	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 46	
12188	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	sur 15 m de part et d'autre de la rue Jules Michelet	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, de 7h à 17h
12189	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 20 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017
12190	Entreprise Rmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vendôme	entre la rue Chaponnay et la rue Vaudrey	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chaponnay et la rue Vaudrey	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire		au débouché sur la rue Chaponnay	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12191	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Alsace Lorraine	de part et d'autre des n° 9 et 15, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017, de 8h45 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre les n° 9 et 15, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugénie Brazier	lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Alsace Lorraine / Brazier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Royale	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Alsace Lorraine	
12192	Entreprise Kéolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la gestion des files d'attente à l'arrêt du Tramway lors d'une très forte fréquentation	la circulation des cyclistes sera interdite	Rue Maurice Flandin	sur la voie réservée aux cycles qui longe la voie de tramway, sur 200 m au Sud de la rue Paul Bert	Le mardi 14 novembre 2017, de 15h à 20h
			un itinéraire de déviation des cyclistes sera mis en place par le demandeur par les pistes cyclables	Avenue Félix Faure		
				Rue Général Mouton Duvernet		
12193	Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive Nordic Walk'in	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Parc de Gerland, sur 300 m au Sud de l'entrée du Parc de Gerland	A partir du vendredi 6 octobre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 8 octobre 2017, 18h
			un balisage réalisé à la craie sera autorisé pour guider les itinéraires empruntés par les coureurs	Dans certaines rues de Lyon	(sur les trottoirs)	Les samedi 7 octobre 2017 et dimanche 8 octobre 2017, de 7h à 19h
				un stand de ravitaillement et 1 stand intervention guide seront autorisés	Esplanade de la Grande Côte	
Darse Confluence						
				Place Saint-Jean		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12194	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	sur 30 m au droit des n° 120 et n° 122	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit des n° 120 et n° 122	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
12195	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Vilette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de la Vilette et le boulevard Marius Vivier Merle	
12196	Madame Lila Mahnane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 15 m, au droit du n° 4	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
12197	Entreprise Sk Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mortier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7 sur emplacement de desserte	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
12198	Entreprise Proximark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie d'une rue entière	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée de la Grande Côte		A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
				Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan	
12199	L'Auditorium de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n°82 et 84	A partir du mardi 3 octobre 2017, 7h, jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12200	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicatrices des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée Saint-Sébastien	au droit de la rue René Leynaud, lors de la phase d'aménagement du carrefour	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue de l'Abbé Rozier	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud, entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue Coysevox		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la rue Abbé Rozier et la montée Saint-Sébastien, par tronçons successifs (sauf samedi et dimanche)	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de l'Abbé Rozier	au débouché sur la rue des Capucins, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud, entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	
12201	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claudius Linossier	entre le n° 13 et n° 19	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et n° 19	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12202	Association Foyer Notre Dame des sans abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté impair, sur 10 m au droit du n° 105	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
12203	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Valdo	dans le carrefour avec la rue Simon Jallade	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Simon Jallade	dans le carrefour avec la rue Pierre Valdo	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Valdo	sur 5 m dans le carrefour avec la rue Simon Jallade	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
				Rue Simon Jallade	des deux côtés de la chaussée, sur 5 m dans le carrefour avec la rue Pierre Valdo	
12204	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 20 m, au droit du n° 12	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12205	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppressions de branchements gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Route de Vienne	trottoir Ouest, entre le n° 240 et le n° 244	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre le n° 240 et le n° 244	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 240 et le n° 244	
12206	Entreprise Sobeca pour le compte de Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau RTE	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Joseph Gillet	sur le trottoir situé en face de la Montée Hoche	Les mercredi 4 octobre 2017 et jeudi 5 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Vincent	par tronçons successifs de 20 m	
12207	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	au droit des n° 21 - 23 et n° 25	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
12208	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'essai de compactage de fouilles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 10 m, au droit du n° 24	Les mercredi 4 octobre 2017 et jeudi 5 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Stella	sur 10 m côté Nord, entre le quai Jules Courmont et la rue Grôlée	
12209	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair (Est) entre le boulevard des Belges et le n° 3	Le mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Sully et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Montgolfier et la rue Sully	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montgolfier et la rue Sully	
12210	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (sauf le samedi et dimanche)	Rue Emile Combes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Wakatsuky et le boulevard des Etats Unis	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			un cheminement sera balisé et sécurisé sur les emplacements de stationnement			
12211	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Artaud	partie comprise entre la rue Eugène Pons et le n° 11	Le jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le jeudi 5 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12212	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée au droit du véhicule nacelle	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 180	Le mercredi 4 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		à l'intérieur du couloir Bus, sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 180	Le mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 180	
12213	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pompage de fosse septique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lasagne	sur 10 m au droit du n° 12	Les jeudi 5 octobre 2017 et vendredi 6 octobre 2017, de 8h à 17h
12214	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Télécom sur trottoir	la circulation des piétons sera gérée au droit de la fouille le stationnement sera autorisé pour un engin de chantier	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Crépet	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
12215	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	côté pair, sur 20 m sur les emplacements de stationnement situés à l'Ouest de la rue Docteur Edmond Locard	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
12216	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue de Surville et la rue Jean Grollier	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Surville et la rue Jean Grollier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12217	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et d'un WC	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au samedi 4 novembre 2017
12218	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place d'Arsonval	au droit du n° 8	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 7h à 17h
12219	Entreprise Rhône Jardin Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un camion toupie pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Épargne	sens Ouest/Est, entre la bretelle d'accès à la rue du Repos et le boulevard des Tchécoslovaques (au droit du cimetière de la Guillotière)	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la bretelle d'accès à la rue du Repos et le boulevard des Tchécoslovaques	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12220	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée du Chemin Neuf	sur 50 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 2 octobre 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, en face du n° 18	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12221	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 5 m, au droit du n° 22	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
12222	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mltm	Rue de la Claire	trottoir Est, entre le n° 5 et le quai de la Gare d'Eau	Le jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'eau	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'eau	
			la piste cyclable sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'Eau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12223	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	au droit du n° 26	A partir du vendredi 6 octobre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Saint-Georges	au droit du n° 122	
12224	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Jeunet	au débouché sur la rue Commandant Charcot	Le jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
12225	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Champvert	sur la zone de desserte située au droit du n° 70	Le jeudi 5 octobre 2017, de 10h à 18h
12226	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'espaces verts	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	contre-allée Ouest, sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du n° 195	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, côté Ouest, sur 30 m de part et d'autre du face n° 195	
12227	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m, au droit du n° 35	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12228	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	trottoir pair (Sud), entre le n° 28 et la rue Louis Thevenet	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
				Rue Louis Thévenet	trottoir impair (Ouest), entre la rue du Chariot d'Or et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	côté pair (Sud), entre le n° 28 et la rue Louis Thevenet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thévenet	côté impair (Ouest), entre la rue du Chariot d'Or et le n° 7	
12229	Entreprise Ciriani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	Le lundi 2 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
12230	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage ventilation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 10 m au droit du n° 14	Le lundi 2 octobre 2017, de 6h à 10h
12231	Entreprise Courteix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté impair, sur 30 m au droit du n° 59	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
12232	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Sauveur	des deux côtés de la chaussée	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le tourne à droite sera interdit	Rue du Repos	sur la rue du Sauveur	Les mardi 3 octobre 2017 et jeudi 5 octobre 2017
12233	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 100 m au Nord de la rue Paul Bert	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Est, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
12234	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	chaussée principale, sens Nord/Sud, voie Est, entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12235	Entreprise L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	côté pair, sur 20 m au droit du n° 106	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 12h
12236	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthélémy	au droit des n° 42 et 42 bis des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 42 et 42 bis	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
12237	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	sur 5 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
12238	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	chaussée Sud, au carrefour avec la rue de la Villette sur trottoir, au carrefour avec la rue de la Villette	A partir du vendredi 6 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 9h à 16h A partir du vendredi 6 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12239	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rivet	sur 15 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 5 octobre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, 19h Le lundi 9 octobre 2017, de 7h à 19h
12240	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le vendredi 6 octobre 2017
12241	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la piste cyclable sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Carraz Rue Maurice Carraz Rue Jonas Salk Rue Maurice Carraz Rue Jonas Salk	dans le sens Ouest / Est entre la rue Maurice Carraz et la rue Hubert Curien sens Sud / Nord, entre la rue Maurice Carraz et la rue Hubert Curien dans le sens Ouest / Est des deux côtés de la chaussée des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Carraz et la rue Hubert Curien	A partir du samedi 7 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12242	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de rehausse de tampons de la sous station du tramway dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Etats Unis Rue Professeur Beauvisage	côté Sud, sur 10 m à l'Est de la rue Professeur Beauvisage côté Est, sur 10 m au Sud du boulevard des Etats Unis	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 3 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12243	Entreprise Nj Déco Béton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté pair, sur 8 m au droit du n° 24	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
12244	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017
				Rue Renan	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue d'Anvers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue d'Anvers	
				Rue de l'Université	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue d'Anvers	
12245	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le réaménagement d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Patel	sur le trottoir Est, au droit du n° 15	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» dans le carrefour suivant		au débouché sur la rue Chapelle	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12246	Monsieur Traube Jonathan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 10 m, au droit du n° 43	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
12247	Entreprise Kdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	côté Est, entre le n° 36 et n° 37	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
12248	Entreprise Eiffage Construction Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Four à Chaux	trottoir Sud, entre le quai du Commerce et la rue de la sparterie	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mardi 9 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre le quai du Commerce et la rue de la sparterie	
12249	Entreprise L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion munie d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grôleée	côté impair, entre le n° 7 et le n° 9	Le lundi 9 octobre 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 7 et le n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 7 et le n° 9	
12250	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaudrey	côté impair, sur 15 m en face du n° 12	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12251	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962		Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite de part et d'autre de l'emprise chantier			
			la circulation des véhicules sera interdite de part et d'autre de l'emprise chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gorge de Loup et l'avenue Joannès Masset	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017
					au débouché sur l'avenue Joannès Masset	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017, de 7h à 17h
12252	Monsieur Johann Howse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 157	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
12253	Entreprise Méliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 101	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017
12254	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marie Leclair	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12255	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16/17	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017
12256	Monsieur Foucher Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 10 m au droit du n° 79	Le lundi 9 octobre 2017
12257	Entreprise Serfin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bonnel	entre la rue Duguesclin et la rue Garibaldi	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 22h à 6h
12258	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté pair, sur 30 m au droit du n° 24	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
12259	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoinette	sur 30 m, au droit du n°2	A partir du mardi 10 octobre 2017 jusqu'au mardi 24 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12260	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Riboud	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 10	Le mardi 10 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Maurice Flandin et la rue Ternois	
12261	Entreprise Voute	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf	sur 12 m, au droit du n° 49	A partir du dimanche 1 octobre 2017 jusqu'au mercredi 1 novembre 2017
12262	Entreprise Balada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	en face du n° 11	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
12263	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général de Sève	au droit du n° 6 et 8	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place PMR située au droit du n° 8	
					Rue Vaucanson	
12264	Entreprise Sedimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Place Gerson	sur le trottoir située au droit du n° 7, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint Paul et le n° 7, lors de la phase de fermeture à la circulation au droit du n° 7	
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 7, place PMR comprise	
12265	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée	Rue Saint François d'Assise	sur la zone de desserte située en face du n° 13	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12266	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 6 m au droit du n° 9	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12267	Entreprise Altibat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chapet	trottoir impair entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Imbert Colomès, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017, de 8h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur le trottoir situé au droit du n° 61, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chapets	au droit du n° 61 entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Imbert Colomès	
12268	Entreprise Courteix Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une ligne électrique provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tuilliers	côté pair, sur 15 m au droit du n° 24	Le mercredi 4 octobre 2017, de 7h à 16h30
12269	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017, de 9h à 16h
				Rue Général Plessier	entre le n° 16 et la place Carnot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	des deux côtés, entre le n° 16 et la place Carnot des deux côtés, entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
12270	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Casimir Périer	dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache	Le mardi 3 octobre 2017, de 9h à 16h
				Rue Delandine	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
				Rue Quivogne	entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard	
				Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Rue Quivogne	entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard	
				Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	
				Rue Casimir Périer	dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache	
				Rue Delandine	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
Les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Smith	au débouché sur le cours Bayard				
	Rue Delandine					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12271	Entreprise Médiaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hrant Dink	rrottoir Ouest, sur 30 m au droit du bâtiment de Gl Events	Le mardi 3 octobre 2017, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		au droit du bâtiment Gl Events	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12272	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
12273	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réfection du pavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Tanneurs	d'un point situé à 20 m au Nord de la rue du Bourbonnais et la grande rue de Vaise	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 12 m au Nord de la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	sur 10 m face au n° 12	
				Rue du Bourbonnais	sur 10 m face au n° 2	
				Place du Marché	sur 10 m face au n° 8	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Tanneurs	au débouché sur la grande rue de Vaise				
12274	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ Eclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Maréchal Joffre	entre le Square Jannot et la place Gensoul	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Général Plessier	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghein	
				Rue Franklin	entre la rue Henri IV et le quai Maréchal Joffre	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Maréchal Joffre	entre le Square Jannot et la place Gensoul	
				Rue Franklin	des deux côtés, entre la rue Henri IV et le quai Maréchal Joffre	
				Rue Général Plessier	des deux côtés, entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghein	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12275	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri IV	entre la rue de Condé et la rue Franklin	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Auvergne	entre la rue Saint Hélène et la rue de Conde	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Square Janmot		
				Voûte d'Ainay		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Square Janmot	entre la rue Saint Hélène et la rue de Conde	
				Voûte d'Ainay		
12276	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	entre les n° 170 et n° 147	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 170 et n° 147	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12277	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Garibaldi	entre la rue Abbé Boisard et la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 4 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre la rue Abbé Boisard et la Grande rue de la Guillotière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			Un cheminement piétons devra être maintenu en permanence au droit du chantier		entre la rue Abbé Boisard et la Grande rue de la Guillotière	
12278	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un arrêt bus	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud / Nord, entre les n° 87 et n° 91	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre les n° 87 et n° 91	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12279	L'organisme Carsat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Les jeudi 5 octobre 2017 et jeudi 12 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12280	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (Ecole Condorcet)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bonnaud	côté impair, entre le n° 45 et le n° 51	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
12281	Entreprise Sk Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains	Rue Mortier	entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	Le jeudi 5 octobre 2017, de 9h à 16h
12282	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Trois Pierres	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 15	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m de part et d'autre du n° 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12283	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Béguin	entre la rue Garibaldi et la rue de Tourville	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue de Tourville	A partir du vendredi 6 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Garibaldi	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
12284	Entreprise Atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Gilles Bail	Rue Marcel Mérieux	sur 20 m au droit du n° 267	Les vendredi 6 octobre 2017 et lundi 9 octobre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 267	
12285	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	entre les n° 46 et n° 50	A partir du jeudi 5 octobre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du couloir Bus lors des opérations de terrassement sur les voies de circulations		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint Jérôme	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre les n° 46 et n° 50	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12286	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair entre le n° 66 et le n° 70	Le vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12287	Entreprise Christophe Ngo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au lundi 23 octobre 2017
12288	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Quai Saint Vincent	sur les trottoirs de la chaussée principale situé au droit du n° 18	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite à une voie		sur 30 m, la chaussée principale situé au droit du n° 18, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 3 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 18, contre allée comprise	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
12289	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	dans les deux sens de circulation, sur 20 m au droit de la station «Vélov» n° 4001, située au Nord du pont Koenig	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 9h à 16h
12290	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Soufflot		A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, de 0h à 7h
12291	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Chena- vard	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 27, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 27	
12292	Association d'étudiants Afev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de promotion de l'association	l'installation de tables et chaises sera autorisée	Place Jean Macé		Le jeudi 5 octobre 2017, de 8h à 18h30
12293	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé au droit du n° 108, hors des phases de présence et d'activité des forains du marché	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017
			la mise en place de ponts lourds sera obligatoire			
12294	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Inkermann	sur 10 m de part et d'autre du n° 85	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12295	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12296	Association Un Océan de vie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Clean Up Day	des installations seront autorisées	Place de la Capitainerie		Le samedi 7 octobre 2017, de 9h à 13h
12297	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Charreux	sur 20 m au droit du n° 30	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12298	Association Lyon Asvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de matchs	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Les samedi 7 octobre 2017 et samedi 21 octobre 2017, de 19h à 22h
						Le dimanche 17 décembre 2017, de 14h à 17h30
						Les vendredi 3 novembre 2017 et samedi 25 novembre 2017, de 19h à 22h
12299	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mardi 10 octobre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
12300	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mardi 10 octobre 2017 jusqu'au lundi 16 octobre 2017
12301	Entreprise Lm3d	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	partie comprise entre le n° 24 et 36	A partir du mardi 10 octobre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017, de 8h à 18h
12302	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidarité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un barnum 3 X 3 sera autorisé	Place Sathonay	au droit du n° 5 sur 2 emplacements	Le samedi 7 octobre 2017, de 8h à 14h
				Avenue des Freres Lumière	au droit du n° 136 sur 2 emplacements	
				Place Sathonay		
				Rue Jean Sarrazin		
12303	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue du Vingt Cinquième Rts	dans le sens de la montée, entre le n° 120 et le n° 160	Le lundi 9 octobre 2017, de 9h à 16h30
12304	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 6 m au droit du n° 26	A partir du lundi 9 octobre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017
12305	La Compagnie Les Passagers du Chariot de Thespis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du spectacle «Endormie»	des animations seront autorisées:	Rue Mazagran	(montage dès 8h)	Le dimanche 8 octobre 2017, de 20h30 à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	en face du n° 13 sur 3 emplacements	A partir du dimanche 8 octobre 2017, 6h, jusqu'au lundi 9 octobre 2017, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12306	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair au droit du n° 50	Les lundi 9 octobre 2017 et mardi 10 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
12307	Association LesSubstances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques.	Le mardi 10 octobre 2017, de 8h à 14h
12308	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des riverains sera autorisée	Rue de l'Abbé Rozier	pour accéder à la rue Donnée	A partir du mercredi 11 octobre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Donnée et la rue Leynaud, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
12309	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	des deux côté de la chaussée, entre les n° 37 et 39	A partir du mercredi 11 octobre 2017 jusqu'au vendredi 3 novembre 2017
12310	Association Esn Cosmolyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tour de France Erasmus	des installations seront autorisées ainsi que le stationnement d'un bus	Place Antonin Jutard		Le mardi 10 octobre 2017, de 12h à 18h
12311	Sites	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des véhicules sera interdite	Pont Morand	dans les deux sens de la circulation	Le mercredi 11 octobre 2017, de 1h à 4h
12312	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée Saint Laurent	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au n° 36	Les mercredi 11 octobre 2017 et jeudi 12 octobre 2017, de 9h à 16h30
12313	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé, en face de la place Benoit Crépu	A partir du vendredi 13 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
			la circulation sera réduite à une voie		entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place François Bertras et le pont Bonaparte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte	
12314	La Direction départementale de la Sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	au droit du n° 50 sur 10 emplacements	A partir du mercredi 11 octobre 2017, 18h, jusqu'au jeudi 12 octobre 2017, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12315	Association Le Petit Paumé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du Petit Paumé	des animations seront autorisées	Place Bellecour	(montage dès le 13 octobre)	Le samedi 14 octobre 2017, de 11h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés	A partir du vendredi 13 octobre 2017, 6h, jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, 0h
			une déambulation des Batoukailleurs sera autorisée	Rue de la République Place Bellecour		Le samedi 14 octobre 2017, de 11h45 à 12h30
12316	L'agence Quadriplay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération Côte d'Or	des installations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Les lundi 16 octobre 2017 et mardi 17 octobre 2017, de 9h30 à 18h30

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Registre de l'année 2017

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Messalti	Karine	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	01/09/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Robuchon	Sarah	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Arnaud	Laurie	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2017	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Varenne	Sandrine	Adjoint administratif	Non Titulaire	18/09/2017	Musée des Beaux Arts	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Pinto	Marine	Juriste	Contractuel	01/06/2017	Affaires Juridiques	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Cardone	Virginia	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	01/09/2017	Education	Recrutement par mutation
Mbahinkassi	Farda	Adjoint technique	Contractuel	11/09/2017	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement remplaçant
Husson	Benoît	Adjoint technique	Contractuel	11/09/2017	Direction gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Pinto	Marine	Juriste	Contractuel	01/09/2017	Affaires juridiques	Recrutement remplaçant
Kervevan	Guillaume	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	11/09/2017	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Perol	Marion	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	13/09/2017	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Argoud	Noël	Adjoint technique	Non titulaire	19/04/2017	Musée Malartre	Recrutement remplaçant
Walczak	Jean-Paul	Adjoint technique	Contractuel	29/08/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Meloni	Emilie	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel	01/05/2017	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	06/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Hadjeres	Rabah	Adjoint technique	Contractuel	31/08/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Guennoud	Yacine	Adjoint technique	Contractuel	06/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Duc	Anais	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Commerie	Jérémy	Adjoint technique	Contractuel	16/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Chaipov	Ramzan	Adjoint technique	Contractuel	16/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Amairia	Célia	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ciccotti	Louis	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Meloni	Emilie	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint technique	Contractuel	12/09/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	23/08/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	16/07/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	27/08/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	28/08/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Brottes	Carine	Adjoint technique	Contractuel	28/08/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Durand	Alexandra	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lefranc	Johanna	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	10/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Machon	Sylvain	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	01/08/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Recht	Gwendoline	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Seiler	Léa	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	01/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra	Amélie	Adjoint technique	Contractuel	21/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Zaidane	Rifayi	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Defranoux	Elise	Adjoint technique principale 2ème classe	Non titulaire	04/09/2017	Opéra	Recrutement remplaçant
Bab-El-Ayat	Abdelkader	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Chaillet	Jérémy	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Mouhamadouibrahimian	Farhad	Adjoint technique	Stagiaire	15/05/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Aliouche	Nora	Adjoint technique	Titulaire	01/10/2016	Education	Arrêté rectificatif
Reybier	Pauline	Attachée territoriale	Stagiaire	01/09/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Gervasoni-Riedel	Céline	Rédactrice principale 2ème classe	Stagiaire	01/10/2017	Auditorium Orchestre national de Lyon	Nomination stagiaire catégorie B

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abili	Ric Fernand	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Chevillard	Fanette	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Monnot	Elodie	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Philippe	Christine	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Guenon	Audrey	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Tournemine	Baptiste	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/10/2017	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Braconnier	Christophe	Agent de maîtrise	Stagiaire	01/10/2017	Théâtre Croix Rousse	Nomination stagiaire catégorie C
Hamdi	Safaa	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Sapey Triomphe	Solène	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Laudette	Sophie	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	01/09/2017	Enfance	Recrutement par mutation sur poste auxiliaire de puériculture principal 1ère classe
Laudette	Sophie	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/09/2017	Enfance	Détachement pour stage
Graillot	Isabelle	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	01/08/2017	Enfance	Détachement pour stage
Charret	Audrey	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2017	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Mazuy	Valérie	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	28/08/2017	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Perez	Meaeva	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2017	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

DP 069 384 17 01947 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Calas Lyon 4ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : G. Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Pons Fabrice

DP 069 383 17 01948 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 54 rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : M. Corman François 54 rue Saint-Isidore 69003 Lyon

DP 069 384 17 01949 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : Sarl Bram 2 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Malugani Bastien

DP 069 381 17 01950 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Moulin Sylvain 61 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon

DP 069 389 17 01951 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 383 m² - Demandeur : Sthe 1175 Petite route des Milles 13547 Aix En Provence Cedex 4 - Mandataire : M. Astier Jean Michel

DP 069 389 17 01952 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 55B chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 507 m² - Demandeur : M. Stephan Guillaume 55 B chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 387 17 01953 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 76 rue de Challemel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 10323 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. le Président

DP 069 382 17 01954 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 38 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1077 m² - Demandeur : DCF Distribution Casino 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne - Mandataire : M. Estienne Jean Bernard

DP 069 383 17 01955 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 68 - 72 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 1909 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 385 17 01956 déposée le 18 septembre 2017 - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 312 m² - Demandeur : Boulangerie Henri Gay 60 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Mandataire : Mme Gay Bernadette

DP 069 388 17 01957 déposée le 19 septembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Carrier Lyon 8ème Superficie du terrain : 93 m² - Demandeur : Mme Benchetrit Huguette 70 rue Pierre Delore 69008 Lyon

DP 069 383 17 01958 déposée le 19 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 76 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 97 m² - Demandeur : Mme Anjolras Aurélie 241 route de Genas 69100 Villeurbanne

DP 069 387 17 01959 déposée le 19 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 158 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : Tremplin Bâtiment 108 rue Jean Fournier 69009 Lyon - Mandataire : M. De Colbert Edouard

DP 069 384 17 01960 déposée le 19 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m² - Demandeur : Regie de l'Opera 50 -54 cours la Fayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Cognard Pascale

DP 069 387 17 01961 déposée le 19 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 108 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : la Compagnie des Circuits Courts 131 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : M. Segalat Laurent

DP 069 387 17 01962 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 10 rue Jangot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1330 m² - Demandeur : SCI ABR 69 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Aubry Jean François

DP 069 382 17 01963 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 quai Antoine Riboud Lyon 2ème Superficie du terrain : 1875 m² - Demandeur : Le Saint-Trop 5 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Mandataire : M. Mahjour Seghier

DP 069 384 17 01964 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Mme Raj Rama 35 rue d'Ivry 69004 Lyon

DP 069 383 17 01965 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 179 m² - Demandeur : Signarama Lyon 4 cours la Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Vatan Steve

DP 069 383 17 01966 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 165 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 20804 m² - Demandeur : Préfecture du Rhône 106 rue Pierre Corneille 69419 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Chevrier Michaël

DP 069 388 17 01967 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 14 rue du 1er Film Lyon 8ème Superficie du terrain : 2246 m² - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanades François Mitterand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Wauquiez Laurent

DP 069 388 17 01968 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 26 rue Claude Violet Lyon 8ème Superficie du terrain : 859 m² - Demandeur : Aquathermo 118 rue Jean Vallier 69007 Lyon - Mandataire : Mme Maia Kelly

DP 069 387 17 01969 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 398 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 382 17 01970 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Josserand Jean Baptiste

DP 069 385 17 01971 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 6 m² - Terrain : 9 allée Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 431 m² - Demandeur : M. Vaillat Joseph 9 allée Henriette 69005 Lyon

DP 069 384 17 01972 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 9-11 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 1061 m² - Demandeur : M. Chartier Pascal 25 F rue André Lassagne 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 388 17 01973 déposée le 20 septembre 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 15-71 rue Philippe Fabia Lyon 8ème Superficie du terrain : 37756 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice

DP 069 387 17 01974 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 1-3 rue du Vercors Lyon 7ème Superficie du terrain : 8932 m² - Demandeur : Métropole de Lyon - DMPG - UDDP 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 386 17 01975 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 115 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : M. Giachino Sylvain 115 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 383 17 01976 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 42 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : Comptoir MJB 38 rue des Rancy 69003 Lyon - Mandataire : Mme Laidevant Florence

DP 069 385 17 01977 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : Mih 430 route de Montarfier 01300 Belley - Mandataire : Mme Marquez Stéphanie

DP 069 384 17 01978 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 49 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 893 m² - Demandeur : M. Monestes Jean Louis 1 chemin de la Petite Cerdagne 69270 Fontaines sur Saône

DP 069 384 17 01979 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Petrus Sambardier Lyon 4ème Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : Mme Femmelat Marthe 2 rue Petrus Sambardier 69004 Lyon

DP 069 385 17 01980 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5-7 rue Jean Fauconnet Lyon 5ème Superficie du terrain : 6381 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 385 17 01981 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 10039 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 381 17 01982 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 9 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 384 17 01983 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : M. Roche Fabrice 9 impasse des Vignes 01480 Frans

DP 069 382 17 01984 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 26 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 411 m² - Demandeur : DCF Distribution Casino 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne - Mandataire : M. Estienne Jean Bernard

DP 069 388 17 01985 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 625 m² - Demandeur : SLPIB 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-En-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 381 17 01986 déposée le 21 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 389 17 01987 déposée le 22 septembre 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 28 rue Fayolle Lyon 9ème Superficie du terrain : 1831 m² - Demandeur : Mme Lanz Annie 28 rue Fayolle 69009 Lyon

DP 069 387 17 01989 déposée le 22 septembre 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : Rue d'Avignon Lyon 7ème Superficie du terrain : 3691 m² - Demandeur : Orange France Uprse 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 387 17 01990 déposée le 22 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 124 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 17 01991 déposée le 22 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue de Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 1103 m² - Demandeur : Solvimo Transaction Courtaige 17 rue de Belfort 69004 Lyon - Mandataire : M. Lecluse Sébastien

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

PC 069 382 11 00407 M03 déposé le 19 septembre 2017 Modificatif - Projet : Construction de 78 logements, bureaux, commerces et création de 149 aires de stationnement - Surface créée : 12916 m² - Terrain : Rue Bichat Ilot K Lyon 2ème Superficie du terrain : 5525 m² - Demandeur : Lyon Ilot K Confluence 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Mandataire : M. Le Gloanec Pierre Marie - Auteur : Atelier Vera Barrand Architectes 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon

PC 069 389 13 00437 M03 déposé le 18 septembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements, création de 35 aires de stationnement et affectation de 3 aires de stationnement au Permis de Construire 69 389 13 00438 - Surface créée : 2318 m² - Terrain : 224 boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 1523 m² - Demandeur : SCI Orée du Parc 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Atelier Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 383 15 00040 M03 déposé le 21 septembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial et d'un entrepôt en 3 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 288 m² - Terrain : 234 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 432 m² - Demandeur : Sev Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 385 16 00253 M02 déposé le 21 septembre 2017 Modificatif - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 264 m² - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1689 m² - Demandeur : Fleurieux 1 37 rue de l'Entreprise 69380 Lozanne - Mandataire : M. Vieira Michel - Auteur : Mme Farnier-Ferreira Catherine 32 quai Gillet 69004 Lyon

PC 069 389 16 00385 T01 déposé le 22 septembre 2017 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 165 logements, commerces et création de 130 aires de stationnement - Surface créée : 10268 m² - Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9ème Superficie du terrain : 20758 m² - Demandeur : DCB International 30 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Rudigoz Bertrand - Auteur : Soho Architecture et Urbanisme 30 Quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 385 17 00313 déposé le 19 septembre 2017 - Projet : Extension d'un bâtiment et modification de façade - Surface créée : 32 m² - Terrain : 197 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 1393 m² - Demandeur : Ogec Saint-Irenée 3 rue des Anges 69005 Lyon - Mandataire : Mme Terreau Zofia - Auteur : Kauri Architecture Bouyer Anne Rose 9 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon

PC 069 383 17 00314 déposé le 19 septembre 2017 - Projet : Installation de bâtiments modulaires - Surface créée : 183 m² - Terrain : Place Charles Béraudier - Gare de Lyon Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 95405 m² - Demandeur : Aréas Hrc 11 allée de l'Arche 92032 Paris la Défense - Mandataire : M. Rousseau Pascal - Auteur : Architude 4 rue de Curley 21220 Gevrey Chambertin

PC 069 385 17 00315 déposé le 20 septembre 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment, réhabilitation d'un immeuble et construction de 16 logements, d'un local d'activité avec création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 2025 m² - Terrain : 15 b - 17 - 19 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 1691 m² - Demandeur : Ogic 58-60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 381 17 00316 déposé le 20 septembre 2017 - Projet : Réhabilitation d'une véranda - Surface créée : 9 m² - Terrain : 2 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : Mme Grofillax Pascale 2 cours Général Giraud 69001 Lyon - Auteur : In Architect 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 387 17 00317 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements, d'une maison individuelle et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 852 m² - Terrain : 11 rue Général de Miribel Lyon 7ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : SCCV Coeur du 7 35 rue Malesherbes 69006 Lyon - Mandataire : M. Kartal Sedat - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 385 17 00318 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Démolition d'un abri et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 135 m² - Terrain : 26 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 1269 m² - Demandeur : M. Stracchi Pierre Yves 4 rue Joliot Curie 69005 Lyon

PC 069 387 17 00319 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements, extension et modification de façade - Surface créée : 126 m² - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : Mme MERCOYROL De Beaulieu Clémence 48 chemin de Montgay 69270 Fontaines sur Saône - Auteur : Atelier JPA 15 avenue Loisy 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 385 17 00320 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Régie Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Gonnet Gallien Caroline - Auteur : M. Jal Billet Ludovic 228 avenue Félix Faure 69003 Lyon

PC 069 384 17 00321 déposé le 22 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 18 m² - Terrain : 7b rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m² - Demandeur : M. Chadefaux Eric 10 rue Fulbert 69008 Lyon

PC 069 383 17 00322 déposé le 22 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 4 impasse Belloeuf Lyon 3ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : M. Jomain David 4 impasse Belloeuf 69003 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

PD 069 385 17 00033 déposé le 20 septembre 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 50 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 5068 m² - Demandeur : MP Lyon 5 15 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Magis Pascal

Changement d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

US 069 383 17 00181 déposé le 19 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,49 m² en location meublée de courte durée. - Terrain : 76 rue Mazonod Lyon 3ème Superficie du terrain : 97 m² - Demandeur : Mme Anjolras Aurélie 241 route de Genas 69100 Villeurbanne - Auteur : Syndic Benevol M. Aklouchi Mustafa 34 rue du Mail 69004 Lyon

US 069 382 17 00182 déposé le 19 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 84,41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : M. et Mme Mneimneh Amer et Marie- Astrid 1 Al Shera Tower apt Dubail Emirats Arabes Unis - Mandataire : Mme John Claudin - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 386 17 00183 déposé le 20 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 283,00 m² en cabinet médical - Terrain : 5 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : Selurl Denis Guillo 230 montée du Cantin 69270 Fontaines-Saint-Martin - Mandataire : M. Guillo Denis - Auteur : Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 384 17 00184 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 1061 m² - Demandeur : M. Chartier Pascal 25 F rue André Lassagne 69300 Caluire-Et-Cuire - Auteur : Delastre Immobilier 18 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 382 17 00185 déposé le 21 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage de deux locaux d'habitation de 20,48 m² et 28,52 m² en deux locations meublées de courte durée - Terrain : 9 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : M. et Mme De David-Beauregard Fabien et Alice 91 bis rocade des Monts d'Or 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

DP 069 388 17 01551 Décision du 18 septembre 2017 à Ara Immobilier 14 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 32 rue de la Moselle Lyon 8ème

DP 069 388 17 01608 Décision du 18 septembre 2017 à Marionnaud 115 rue Reaumur 75008 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 342 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 389 17 01666 Décision du 20 septembre 2017 à Carrosserie Zone Rouge 61 rue de la Claire 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue Berjon Lyon 9ème

DP 069 387 17 01673 Décision du 18 septembre 2017 à SCI Pic de la Belle Etoile 4 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet d'avocats - Terrain : 64 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 385 17 01681 Décision du 22 septembre 2017 à M. Gaillard Antoine André 191 montée de Choulans 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 191 Montée de choulans Lyon 5ème

DP 069 388 17 01682 Décision du 18 septembre 2017 à Mme Chanson Houel Emmanuelle 6 rue Antoine Fonlupt 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 111 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 388 17 01686 Décision du 18 septembre 2017 à M. Frachebois Julien 22 rue Léo et Maurice Trouilhet 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 rue Jean Sarrazin Lyon 8ème

DP 069 389 17 01695 Décision du 20 septembre 2017 à M. Vernier Sylvain 10 B rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 28 m² - Terrain : 12 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème

DP 069 388 17 01722 Décision du 18 septembre 2017 à M. Fadat Patrice 41 rue Joseph Chapelle 69008 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 29 m² - Terrain : 41 rue Joseph Chapelle Lyon 8ème

DP 069 388 17 01728 Décision du 22 septembre 2017 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 249-251 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 389 17 01739 Décision du 20 septembre 2017 à Mgt 201 rue Jean Voillot 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 388 17 01754 Décision du 18 septembre 2017 à M. Guillemont Antoine 8 quai des Etroits 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Chalumeaux Lyon 8ème

DP 069 386 17 01781 Décision du 20 septembre 2017 à M. Teboul Eytan 13 rue Mauvert 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 73 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 389 17 01799 Décision du 20 septembre 2017 à Association Immobilière de l'industrie 76 b rue des Docks 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 76b rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 388 17 01802 Décision du 18 septembre 2017 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 108 avenue Paul Santy Lyon 8ème

DP 069 389 17 01828 Décision du 20 septembre 2017 à M. Maurin Paul 87 chemin de l'Indiennerie 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue saint Cyr Lyon 9ème

DP 069 385 17 01836 Décision du 22 septembre 2017 à Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1-3 rue des Aqueducs Lyon 5ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 18 septembre 2017 au 23 septembre 2017

PC 069 388 11 00089 M03 - Arrêté du 21 septembre 2017 Modificatif à SNC Marignan Résidences 107 rue Servient 69425 Lyon Cedex 3 - Projet : Construction de 71 logements dont 15 logements sociaux, de bureaux et 127 aires de stationnement en sous-sol - Terrain : 139 rue Marius Berliet Lyon 8ème

PC 069 382 14 00167 M03 - Arrêté du 21 septembre 2017 Modificatif à SCI Trobot 45 quai Rambaud 69002 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment - Surface créée : 992 m² - Terrain : 37 quai Rambaud Lyon 2ème

PC 069 383 14 00297 M03 - Arrêté du 21 septembre 2017 Modificatif à M. Lachaize Didier 82 boulevard Pinel 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 82 boulevard Pinel Lyon 3ème

PC 069 385 16 00253 T01 - Arrêté du 21 septembre 2017 Transfert à Fleurieux 1 37 rue de l'Entreprise 69380 Lozanne - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 264 m² - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5ème

PC 069 388 16 00428 - Arrêté du 21 septembre 2017 à Promelia 169 -173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 20 logements avec création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 1494 m² - Terrain : 8 rue Ranvier Lyon 8ème

PC 069 387 17 00068 - Arrêté du 21 septembre 2017 à M. Chessel Maximilien 18 rue Pierre Sépard 69007 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 28 m² - Terrain : 18 rue Pierre Sépard Lyon 5ème

PC 069 385 17 00094 - Arrêté du 21 septembre 2017 à M. Rimod Jean Noël 17 rue François Genin 69005 Lyon - Projet : Construction de trois maisons individuelles et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 302 m² - Terrain : 15 rue des Aqueducs Lyon 5ème

PC 069 383 17 00108 - Arrêté du 21 septembre 2017 à NC Invest'immo 63 rue André Bollier 69007 Lyon - Projet : Construction de 2 maisons accolées et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 262 m² - Terrain : 8 rue des Sports Lyon 3ème

PC 069 384 17 00186 - Arrêté du 21 septembre 2017 à M. Berthet Frédéric 6 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 61 m² - Terrain : 28 rue Duviard Lyon 4ème

PC 069 388 17 00190 - Arrêté du 21 septembre 2017 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une résidence de 207 logements et création de 233 aires de stationnement, avec démolitions partielles, modifications et réfection de façades, création de locaux d'ordures ménagères, installation de clôtures, et modification du plan paysager de la parcelle - Surface créée : 1052 m² - Terrain : 4-6 rue de Champagneux Lyon 8ème

PC 069 385 17 00191 - Arrêté du 21 septembre 2017 à SCI Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Restauration d'une cour intérieure et réfection de façade - Terrain : 5 rue Saint-Jean Lyon 5ème

PC 069 382 17 00237 - Arrêté du 21 septembre 2017 à Hôtel Victoria 3 rue Delandine 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 40 m² - Terrain : 3 rue Delandine Lyon 2ème

PC 069 382 17 00245 - Arrêté du 21 septembre 2017 à Mme Reichert Monique Place du Château 84240 Ansois - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue du Plat Lyon 2ème